

CSAL du 19 décembre 2023

compte rendu

Ordre du jour :

- Règlement intérieur du CSAL,
- Poursuite de la création du SGC de Rosporden,
- Implantation du Service Départemental d'Accueil (SAD),
- Transfert de la gestion d'un EHPAD du SGC de Douarnenez vers la Paierie départementale,
- Transfert du siège de la Trésorerie des Amendes de Brest vers Concarneau,
- Transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels des SIE vers le PRS,
- Bilan annuel 2022 du télétravail,
- Points divers

Le Comité social d'administration de la DDFIP29 présidé par M Benoît BROCARD, Directeur départemental s'est réuni le 19 décembre 2023 à Quimper.

Règlement intérieur du CSAL :

En introduction de ce premier point d'ordre du jour, le Directeur a indiqué que le règlement intérieur était imposé par la DGAFP, il a ensuite invité les représentants des personnels à faire des propositions d'amendements. Dans ce contexte les organisations représentatives au CSAL de la DDFIP29 avaient préparé une intervention intersyndicale reprenant l'ensemble de leurs revendications et propositions.

Comme nous l'avons rappelé en séance et dans le prolongement de la Formation Spécialisée du 4 décembre dernier, le fait que l'administration attende près d'un an après le début du mandat des représentants des personnels pour leur proposer un projet de règlement intérieur à minima en termes de droits et moyens, n'est pas du tout en phase avec un dialogue social respectueux et constructif.

Quant à la circulaire prévue en accompagnement du règlement intérieur et qui devrait être publiée en 2024, force est de constater qu'elle ne reprendra pas l'ensemble des propositions de l'intersyndicale...

Dans un tel contexte, **F.O.- DGFIP29** ainsi que les autres organisations syndicales au CSAL ont voté contre la proposition de règlement intérieur présenté par l'administration.

Poursuite de la création du SGC de Rosporden :

Dans sa présentation, la Direction a indiqué que la première phase de la mise en place du SGC de Rosporden au 1^{er} septembre 2023 avec le regroupement des Trésoreries de

Fouesnant et Rosporden serait suivie d'une seconde étape au 1^{er} septembre 2024 avec le transfert des Trésoreries de Quimperlé et Concarneau.

Ainsi le SGC de Rosporden sera juridiquement créé dans sa forme définitive au 1^{er} septembre 2024 et installé dans les actuels locaux du SGC de Rosporden, en attendant la livraison du nouveau site mis à disposition par la collectivité en 2025.

Au 1^{er} septembre 2024, l'ensemble des postes de travail de l'actuelle trésorerie de Quimperlé sera maintenu sur le site du CFP de Quimperlé, un dispositif de travail à distance devrait être proposé aux agents. A Concarneau et compte tenu du Transfert envisagé de la Trésorerie de Brest Amendes à la même date, seuls 4 postes de travail sur 7 seront maintenus. La Direction a indiqué que le déménagement effectif de ces postes de travail sur le nouveau site de Rosporden au « Foyer des Étangs » serait prévu en amont du 1^{er} septembre 2025.

Concernant les 3 agents qui seraient impactés par un déménagement sur Rosporden à compter du 1^{er} septembre 2024, **F.O.- DGFIP29** a souligné que la base du volontariat devait rester de mise, de la même manière et dans le cadre des dispositifs d'accompagnement liés au NRP, nous avons rappelé que les modalités de travail à distance seraient de nature à limiter l'impact géographique pour les collègues de la Trésorerie de Concarneau.

En réponse à notre intervention, le Directeur ne s'est pas déclaré favorable à la mise en place d'un protocole de travail à distance durable pour les agents de l'actuelle Trésorerie de Concarneau.. Force est de constater qu'à l'heure où la Direction relaye les messages sur l'éco responsabilité et la limitation des déplacements domicile/travail, il y a une fois de plus un fossé entre les beaux discours et les actes !!!

F.O.- DGFIP29 a de nouveau dénoncé la mise en œuvre du NRP et le retrait de plus de la moitié de nos implantations dans les territoires pour des raisons d'économies budgétaires. Pour F.O.-DGFIP29, le bassin de vie de Concarneau à forte densité de population aurait mérité le maintien et le renforcement d'un service public financier à part entière avec une Trésorerie dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement et à la prise en charge des besoins des usagers.

Dans le monde idéalisé de la technostructure de Bercy, le regroupement des Trésoreries et l'industrialisation des process devaient être la panacée pour produire le meilleur service public aux usagers et aux collectivités. C'est sur ce concept que les SGC ont été lancés dans le cadre du NRP mais malheureusement la réalité est tout autre sur le terrain et l'expérience montre que bien souvent ces nouvelles structures dotées de budgets pléthoriques fonctionnent avec difficulté en raison notamment du sous calibrage de leurs effectifs ,et ce, dès leur création !

F.O.- DGFIP29 ainsi que les autres organisations syndicales ont voté contre le projet de la Direction.

Implantation du Service Départemental d'Accueil (SAD) :

Dans le cadre du NRP et de la poursuite du déploiement du Service Départemental d'Accueil, la Direction a indiqué qu'elle souhaitait déployer au 1^{er} septembre 2024, une équipe permanente d'accueil sur la commune de Rosporden, ainsi qu'un accueil de proximité sur Concarneau au sein des locaux de France Service du quartier de Kerandon

et également en mairie de Scäer et Coray. L'accueil permanent sur le CFP de Rosporden devrait être assuré par 2 agents (1B, 1C), les agents de l'EDR ayant vocation à prendre en charge les accueils extérieurs.

La Direction a indiqué que dans le cadre de la charte signée avec les élus, la DGFIP s'était engagée à envisager une présence hebdomadaire au sein des accueils de proximité, elle estime pouvoir disposer de créneaux de temps disponibles en dehors des pics de charge pour y parvenir....

Lors de son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** a rappelé que le SAD de la DDFIP29, ne pouvait remplacer le maillage territorial qui avant le NRP couvrait l'ensemble du territoire Finistérien et ce, malgré l'engagement sans faille et le dévouement de ses agents ... Force également est de constater que face aux sollicitations des usagers dans les territoires des ex-Trésoreries, l'équipe du SAD est bien à la peine sur les périodes de pointe d'activité et qu'en écho, cette ressource en équipiers de renfort manque également aux autres structures du réseau de la DDFIP29.

F.O.- DGFIP29 ainsi que les autres organisations syndicales ont voté contre le projet de la Direction.

Transfert de la gestion d'un EHPAD du SGC de Douarnenez vers la Paierie départementale :

La Direction a indiqué que le transfert de l'EHPAD Pierre GOENVIC de Ploneour Lanvern prévu initialement le 1^{er} septembre 2022 et reporté sur 2023, sera transféré au 1^{er} septembre 2024.

F.O.- DGFIP29 a rappelé que cette politique de concentration des établissements gérés par la DGFIP devrait se concevoir dans le cadre d'une adéquation des moyens et des charges, or cela fait belle lurette que l'administration ne procède plus à un recensement objectif des charges... Pour cette opération nous avons indiqué à la Direction que la Paierie départementale souffrait d'ores et déjà du déficit d'un emploi, ce qui n'était guère rassurant pour la suite...

F.O.- DGFIP29 ainsi que les autres organisations syndicales ont voté contre ce projet de la Direction.

Transfert du siège de la Trésorerie des Amendes de Brest vers Concarneau :

Dans sa présentation, la Direction a indiqué prévoir le transfert de la Trésorerie Amendes de Brest vers Concarneau à compter du 1^{er} septembre 2024. Elle a précisé par ailleurs que les agents de la Trésorerie Amendes cohabiteraient avec 4 agents du SGC de Rosporden sur le site de l'ex Trésorerie de Concarneau en attendant la livraison des locaux devant abriter le SGC de Rosporden en 2025.

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé le contexte national de la mission des Amendes et notamment l'attention que souhaite lui donner la Direction générale après l'avoir singulièrement délaissée ces dernières années...

En effet, avec près de 20 % de ses effectifs en moins depuis 7 ans, les résultats de la mission Amendes au niveau national sont en berne et la DG entend à l'horizon 2027

remonter de 20 % les encaissements en développant des axes autour de l'accueil, le remplacement d'AMD et le renfort de 50 ETP au sein de 23 DRFIP..

Concernant la situation de la Trésorerie des Amendes de Brest, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que les agents composant l'effectif de cette structure étaient parfaitement formés sur cette mission spécifique et que les résultats obtenus étaient très bons puisque ce situant au deuxième rang en ce qui concerne l'inter région. Quant à l'accueil des contrevenants il est un enjeu important avec une affluence de 40 à 50 usagers par jour.

F.O.- DGFIP29 a exigé le maintien de cette unité de travail sur son site actuel, scénario qui relève tout simplement du bon sens et de l'intérêt général !

En réponse à nos arguments, le Directeur départemental a indiqué que cette restructuration s'inscrivait dans le cadre d'un rééquilibrage départemental du réseau de la DGFIP... en précisant qu'à l'heure actuelle les usagers du secteur sud du département étaient moins bien lotis que ceux du nord... Pour autant, il n'a pas fait état de l'inévitable déstabilisation d'un service et de ses agents en s'opposant même à la mise en place d'un dispositif de travail à distance que nous avons proposé et qui aurait pu être de nature à faciliter la continuité de la mission dans le cadre du transfert juridique du siège de la Trésorerie.

Mais la cerise sur le gâteau était à venir, puisque la Direction a fini par avouer que la Trésorerie Amendes de Concarneau ne proposera pas d'accueil physique aux contrevenants qui seront invités à se diriger vers les locaux de France Service...

Force est de constater qu'à l'instar des autres restructurations liée au NRP le transfert de Brest Amendes à Concarneau ne sera pas porteur d'amélioration en terme de service public rendu aux usagers, bien au contraire.... A cours d'arguments, le Directeur a fini par admettre qu'il fallait terminer le NRP dans le Finistère... Les agents de la Trésorerie Amendes de Brest qui sont dans l'incompréhension totale de cette annonce, ont rédigé une fiche de signalement où ils font part de leur profond désarroi au regard de cette restructuration ubuesque.

F.O.- DGFIP29 ainsi que les autres organisations syndicales ont voté contre ce projet de la Direction.

Transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels des SIE vers le PRS :

Dans sa présentation, la Direction a indiqué que depuis septembre 2021, la Direction Générale a engagé une expérimentation dans 5 Directions, elle vise à regrouper les créances fiscales des professionnels au sein d'un poste unique départemental à savoir le PRS. Dans ce contexte, la DG a décidé d'étendre l'expérimentation à d'autres Directions volontaires dont celle du Finistère : ainsi le recouvrement forcé des créances des professionnels des SIE de Brest, Morlaix, Quimperlé et Quimper sera transféré au PRS à compter du 1^{er} septembre 2024.

Une réunion des chefs de services et adjoints des SIE et du PRS s'est tenue en vue d'une analyse du RAR, la Direction envisagerait de basculer les créances ayant fait l'objet de mises en demeure infructueuses au PRS, une réflexion est en cours quant à la mise en place de seuils pour ces créances.

La Direction a poursuivi en indiquant que Le bureau GF-2B accompagnerait les départements expérimentateurs en amont de la phase de transfert qui devrait consister en des travaux d'apurement des créances en stock et en l'évaluation des emplois devant suivre le transfert de la mission.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que les agents des SIE ont été fortement impactés par les réformes successives et qu'ils ont bien du mal actuellement à rendre possible toute projection sur leur avenir...

Cette nouvelle étape de transfert de compétences est un épisode de plus qui s'apparente à un démantèlement méthodique des SIE déjà touchés par une polarisation de la mission au travers notamment de la mise en œuvre de services à compétences nationales, voire de soutien ou autres CCPRO... Au delà de la mise en place de ces pôles, le sujet de l'harmonisation du recouvrement entre les Douanes la DGFIP et l'URSSAF est toujours sur la table et il pourrait préfigurer à terme de la fusion du recouvrement fiscal et social..

Quant à la professionnalisation mise en avant pour le transfert du recouvrement forcé au PRS, elle résonne comme une forme de mépris pour les collègues qualifiés qui n'ont eu de cesse de s'adapter à toutes les réformes de ces dernières années..

F.O.-DGFIP29 a rappelé son opposition à la polarisation des services et missions de la DGFIP, ainsi que son attachement à la dynamisation des territoires qui doit passer par des services financiers au plus près des usagers avec des effectifs en nombre suffisant.

F.O.- DGFIP29 ainsi que les autres organisations syndicales ont voté contre ce projet de la Direction.

Bilan annuel 2022 du télétravail :

Au 31 décembre 2022, 50 973 agents de la DGFIP disposaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail entre les catégories A+(10,9%), A (23,8%), B (43,4%) et C (21,9%). Ce dispositif s'est poursuivi en 2023 avec 54 754 bénéficiaires au 30 juin 2023. Le taux moyen mensuel de télétravailleurs s'est établi en moyenne aux alentours de 49 % au niveau national et de 45 % au niveau de la DDFIP29.

Concernant les refus de télétravail, les chiffres nationaux font état de 73 refus et de 21 recours, aucun refus n'a été recensé au sein de la DDFIP29.

La Direction a évoqué l'effort en équipement informatique qui a concerné l'ensemble des structures de la DGFIP, le taux d'équipement en matériel nomade est ainsi passé de 20 % fin 2019, à 82 % en octobre 2022.

Les aménagements de poste en télétravail font l'objet d'une attention particulière, le Médecin de Prévention étant sollicité pour préconiser le télétravail vers les agents vulnérables, 3064 agents ont été concernés par ce dispositif au niveau national, 26 au niveau départemental.

F.O.- DGFIP29 a rappelé lors de son intervention, que le télétravail participe à améliorer la qualité de vie au travail en permettant de concilier la vie professionnelle et personnelle, il a également largement contribué à protéger les populations pendant la pandémie de COVID.

Dans un contexte de forte inflation **F.O.-DGFIP29** a également porté sa revendication d'amélioration de l'indemnité forfaitaire de télétravail qui ne couvre pas les frais engagés notamment en ce qui concerne l'énergie consommée au domicile. **F.O.-DGFIP29** a souligné que si le télétravail participe à l'eco-responsabilité en limitant les transports domicile/travail, il ne doit pas servir de prétexte à l'administration pour rationaliser les surfaces des locaux, à l'heure où les ministres ont d'ores et déjà annoncé leur volonté d'accélérer la vente du patrimoine immobilier de l'État..

Questions diverses :

Point sur GMBI :

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire où nous dénonçons notamment le fiasco de GMBI et ses répercussions, la Direction a indiqué qu'en ce qui concerne la campagne des avis, les flux d'accueil physique enregistraient une hausse de 18 % par rapport à 2022. Au niveau du SDIF la volumétrie en e-contact s'élève à 5500 alors que les contentieux ont augmenté de 9,33 % en lien avec les impositions sur les taxes d'habitation secondaires.

Concernant GMBI , un récent rapport de la DG plaide à l'avenir pour une réinternalisation des process...il y a peut être un espoir pour que ceux qui sont enfermés dans leurs certitudes acceptent enfin de prendre en compte les demandes du terrain, mais rien n'est moins sûr...

En ce qui concerne les modalités d'attribution de la prime GMBI, **F.O.-DGFIP29** a dénoncé à nouveau la pratique de ciblage du Directeur Général en matière de prime, méthode qui exclut à chaque fois une large partie des personnels et abîme la cohésion au sein des collectifs de travail.

La délégation **F.O.- DGFIP29** en CSAL du 19 décembre 2023 : Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Florence JAVELOT (EDR), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Delphine SIMON (Accueil Chateaulin) Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

